

LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE : LES ÉLÉMENTS

✎ LOUIS DE BAUDICOURT ✎

Transmis par M^{me} Yvette Dodo, très engagée dans la recherche, la saisie et l'analyse des registres avec Suzette Granger (extrait du chapitre IV, pp. 217, 218, 219, Lecoffre & Cie, Paris, 1856), voici ce que racontait, en 1850, un journal d'Alger :

« Il y a quelques six mois environ, un premier essaim de Suisses, venant du Valais, commune de Sesson, débarqua en Algérie sous la direction de l'instituteur Bruchet.

On le fixa à Ameur-el-Aïn, l'une des colonies agricoles fondées dans l'ouest de la Mitidja, en 1849 et, depuis lors, veuve de tout habitant.

Bientôt Bruchet écrivit dans son pays, rendit compte de ses impressions, fit part de ses espérances à ses compatriotes en les engageant à imiter son exemple.

Sur la foi de ses écrits, un convoi de 200 émigrants s'organise, il est dirigé sur la province de Constantine et débarque à Philippeville.

A Philippeville, cette émigration trouve dans M. Temblaire, sous-préfet de l'arrondissement, un homme de cœur et d'intelligence qui l'accueille avec joie et s'empresse de la pourvoir selon ses vœux.

Des lettres exprimant la plus vive satisfaction, venant des environs de Philippeville, ne tardent pas à arriver dans le Valais. On se les passe de main en main, et un troisième convoi de 54 émigrants se met en route pour l'Algérie. Il débarque à Alger.

Déposé sur le quai, personne ne vient le reconnaître, il ne sait à qui s'adresser.

Après de longues heures d'attente, une personne s'enquiert par hasard de ce que sont ces hommes, ces enfants, étrangers au pays et qui restent immobiles.

“Nous sommes des Suisses, répond-on à cette personne, nous venons coloniser l'Algérie.

– Pourquoi n'allez-vous pas au dépôt des colons ?

– Nous ne savons où est ce dépôt.

– Venez avec moi.”

On arrive au dépôt. Il est interdit à M. le directeur d'y recevoir des colons. Cependant M. le directeur comprend qu'il ne peut laisser ces gens sur la chaussée ; il se rend près M. le préfet et lui expose la situation.

M. le préfet est obligé de faire des économies sur le budget de la colonisation, il refuse formellement l'entrée du dépôt à ces émigrants.

De chez le préfet, M. le directeur du dépôt se rend chez le consul suisse dans l'espoir que celui-ci plus heureux pourra décider M. le préfet à ouvrir les portes du dépôt à ses nationaux.

Le consul court chez M. le préfet. Nouveau refus. Pas d'argent, pas de Suisses ! L'à-propos est sans réplique.

De la décision du préfet M. le consul en appelle au gouverneur.

M. le général d'Hautpoul n'hésite pas. Il donne l'ordre d'admettre ces 54 émigrants au dépôt ; mais quarante-huit heures s'étaient écoulées depuis le débarquement. M. le gouverneur les fait ensuite diriger sur la colonie Ameur-el-Aïn, où se trouvaient déjà quelques-uns de leurs compatriotes.

Ceci se passait du 5 au 10 avril.

Le 4 mai, un quatrième convoi, venant toujours du Valais, aborde à Alger ; il compte 215 individus.

Comme le précédent convoi, personne pour le recevoir au débarquement.

Enfin, après vingt-quatre heures de démarches, on l'admet au dépôt, mais pour trois jours seulement.

Hier expirait le premier délai accordé. Sur les 215 émigrants, 58 ont été envoyés à Ameur-el-Aïn ; 157 restent à pourvoir. Une prolongation de quarante-huit heures de séjour au dépôt leur est accordée ; après quoi ils iront où ils pourront.

L'Administration, dit-on, n'a pas de terres à leur donner.

D'après les renseignements qui nous sont fournis, une bonne partie des habitants du Valais eût émigré en Algérie, si l'Administration eût continué à les recevoir.

Maintenant ce mouvement est arrêté.

Nous le devons à l'impuissance de notre Administration.

On nous assure même que l'autorité supérieure a écrit officiellement à M. le consul suisse pour l'engager à arrêter ce mouvement d'émigration, attendu que rien en Algérie n'était disposé pour lui faire place.

Pauvre Algérie ! »... ❧